



## Pension alimentaire calcul annuel

-----  
Par Chouchou1983

Bonjour

Mon ex conjoint refuse de revaloriser chaque année la pension alimentaire ( ce qui est stipulé dans le jugement) certes ce n est que quelques euros mais il refuse d augmenter la pension alimentaire

Que dois je faire ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette absence de révision selon le jugement est considéré comme un impayé. Même pour quelques euros.

Vous pouvez :

- porter plainte pour "abandon de famille".
- vous adresser à un huissier pour exiger le respect du règlement et lancer le recouvrement de l'impayé (mais c'est payant)
- demander à la CAF de faire le recouvrement à votre place (c'est gratuit)

-----  
Par kang74

Bonjour

Donc concretement, il refuse de payer la pension alimentaire tel le jugement .

Par de là, quand un parent ne paie pas tel le jugement vous pouvez faire appel à un huissier, à la caf, voire porter plainte pour abandon de famille si l'équivalent de l'indu correspond à deux mois d'impayés .

Donc prenez votre jugement, pour calculer année après année et mois après mois, le manque à gagner ( ça peut aller vite)

-----  
Par Chouchou1983

Merci à vous

Déjà l année passée il a pas apprécié d augmenter la pension, je lui ai rappelé gentiment par mail qu il fallait recalculer comme chaque mois de janvier mais là il coupe toute communication

Comme il n a pas répondu au mail, j ai mis un courrier à mon fils de 13 ans , je lui ai dit de donner à son père mais celui ci a demandé à notre fils de lire le courrier à voix haute! Très humiliant pour min garçon...même si il comprend les choses , ça ne le concerne pas

Mon fils m à dit " papa était en colère que tu réclame de l argent et qu a cause de cela on ne partait pas en vacances

-----  
Par yapasdequoi

Mauvaise idée d'utiliser votre enfant comme messenger.

Vous savez quoi faire maintenant.

-----  
Par kang74

S'il ne veut pas communiquer , vous ne pouvez pas l'y obliger .  
Mais vous pouvez l'obliger à payer par huissier , caf etc .

-----  
Par Chouchou1983

Je n ai pas son portable, le fixe il me bloque et par mail il ne me répond pas.

L enveloppe était fermé j ai juste donné l enveloppe à mon fils.  
Lui et sa compagne lui ont demandé de lire la lettre

Je n ai aucuns moyens se communiquer

-----  
Par kang74

Vous n avez pas besoin de communiquer.  
Vous allez voir un huissier .  
Et vous ne faites plus passer de message par votre enfant .

-----  
Par Chouchou1983

Oui de tt façon c est ce que je vais faire malheureusement...je ne veux pas en arriver là mais faire lire le courrier par  
notre fils c est tellement immature de faire ça

J appellerai la caf..si c est gratuit